

Autorisations d'urbanisme et droits des tiers

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit Immobilier

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Maîtriser les règles de droit civil applicables à un projet de construction

Programme

I. Permis de construire et droits des tiers :

- Que signifie « sous réserve des droits des tiers »
- Comment articuler ces droits avec le permis ?
- Identifier les règles civiles applicables au terrain d'assiette
- Qui peut agir ? Dans quel délai ? Quels sont les risques ?

II. Les servitudes :

1. Les principaux types de servitudes

- Servitudes de droit privé / servitudes de droit public
- Les servitudes de passage, non aedificandi, de désenclavement, de vue, d'écoulement des eaux

2. Le régime des servitudes

- La création des servitudes
- Vérifier l'existence d'une servitude,

- La prescription trentenaire
- La servitude par destination du père de famille
- La règle dite de réciprocité
- Comment gérer une servitude ?

3. Le cahier des charges du lotissement

- Document de nature contractuelle
- Effets

4. Le bornage

- Pourquoi ?
- Est-il obligatoire ?

5. Gérer les clôtures et murs de séparation

- Différence entre mur propre et mitoyen
- Comment les distinguer ?
- Vos droits et obligations

6. Distances et hauteurs des arbres en limite de propriété

- Arbres trop près, trop hauts, branches, racines qui dépassent....

7. Les empiétements

- Définition
- Les conséquences de l'empiétement

8. La théorie du trouble anormal de voisinage

- Diversité des troubles retenus
- La règle de l'antériorité
- Conséquences de l'existence d'un trouble anormal de voisinage

9. Le risque de démolition

- Un risque sérieux ?
- Juridiction compétente
- La question de l'indemnisation

Public concerné

- Architectes
- Juristes immobiliers

- Membres de services d'urbanisme des communes
- Promoteurs immobiliers : responsables de programme, ...

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (questions/réponses, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances à l'issue de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.